

CONTRÉ :

Messieurs

<i>DeCosmos,</i>	par M. <i>Gibbs (Ontario-Nord),</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Moffatt,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Domville,</i>	<i>Ianthier,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Flesher,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Pope (Compton),</i>	<i>Tupper.—16.</i>

Ainsi la question est résolue affirmativement.

La 7^e résolution et les suivantes jusqu'à la 29^e inclusivement, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Samedi, 28 avril 1877.

La 30^e résolution et les suivantes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que les résolutions rapportées du comité des subsides et adoptées par cette Chambre, soient renvoyées au comité des voies et moyens.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des voies et moyens.

(En comité.)

1. Résolu que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1877, la somme de \$1,625,395.99 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

2. Résolu que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1878, la somme de \$16,286,576.52 soit accordée à Sa Majesté à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Archibald* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Archibald* fait rapport des résolutions en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1877, la somme de \$1,625,395.99 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

2. Résolu que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1878, la somme de \$16,286,576.52 soit accordée à Sa Majesté à même le fonds consolidé de revenu du *Canada*.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Archibald* informe aussi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Ordonné, que M. *Cartwright* ait la permission d'introduire un bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années fiscales finissant respectivement le 30 juin 1877 et le 30 juin 1878, et pour d'autres fins relatives au service public.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.